

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 24 du 24 mars 2023**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

**CIRCULAIRE N° 4700/ARM/DMAé/DRH-MR/EAJR**

portant abrogation de textes.

Du 06 février 2023

## CIRCULAIRE N° 4700/ARM/DMAé/DRH-MR/EAJR portant abrogation de textes.

Du 06 février 2023

NOR A R M E 2 3 0 0 6 8 6 C

---

Référence(s) :

- Code de la défense, notamment ses articles R. 3232-15 à R. 3232-21.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 3671/DEF/SIMMAD/DIRM/BRJ du 09 mars 2010 relative aux modalités d'élaboration et de gestion de la réglementation du maintien en condition opérationnelle aéronautique.](#)
- ↳ [Circulaire N° 8438/DEF/SIMMAD/SDTL/TECH du 04 juin 2010 traitant des modalités de rédaction et de gestion des contrôles de parc et des directives techniques provisoires.](#)
- ↳ [Circulaire N° 42/DEF/SIMMAD/DIR du 04 mars 2015 traitant des modalités de rédaction et de gestion du programme d'entretien des aéronefs du ministère de la défense.](#)
- ↳ [Circulaire N° 33661/ARM/SIMMAD/SDTN du 07 juillet 2017 d'application de l'instruction n° 2/DEF/SIMMAD/SDTN du 9 novembre 2015 relative au processus de gestion de la documentation technique associée aux matériels aéronautiques du ministère des armées.](#)

Référence de publication :

---

I. Les textes énoncés ci-après sont abrogés :

- [Circulaire N° 3671/DEF/SIMMAD/DIRM/BRJ du 9 mars 2010 relative aux modalités d'élaboration et de gestion de la réglementation du maintien en condition opérationnelle aéronautique ;](#)
- [Circulaire N° 8438/DEF/SIMMAD/SDTL/TECH 4 juin 2010 traitant des modalités de rédaction et de gestion des contrôles de parc et des directives techniques provisoire ;](#)
- [Circulaire N° 42/DEF/SIMMAD/DIR du 4 mars 2015 traitant des modalités de rédaction et de gestion du programme d'entretien des aéronefs du ministère de la défense ;](#)
- [Circulaire N° 33661/ARM/SIMMAD/SDTN du 7 juillet 2017 d'application de l'instruction n° 2/DEF/SIMMAD/SDTN du 9 novembre 2015 relative au processus de gestion de la documentation technique associée aux matériels aéronautiques du ministère des armées.](#)

II. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur hors classe de l'armement,  
directeur de la maintenance aéronautique,*

Marc HOWYAN.